



Bibliothèque associative : Amicale Laïque Gonfaron

Règlement espace lecteurs « JEUNESSE »

- Article 1.** L'Amicale laïque, association loi 1901, gère avec ses bénévoles compétents et dévoués, une bibliothèque composée d'ouvrages du fonds propre de l'Amicale laïque et du prêt de la Médiathèque du Centre Var.
- Article 2.** Les ouvrages (livres divers, albums, BD, documents, DVD, CD musique) sont mis à la disposition des enfants de la maternelle au cours moyen 2^{ème} année.
Les adolescents de la 6^{ème} jusqu'à 18 ans bénéficient aussi du prêt gratuit après s'être acquittés de la carte d'amicaliste jeune pour l'année civile.
- Article 3.** Les permanences pour le prêt ont lieu 3 fois par semaine : (été 2 fois le mardi et samedi)
Mardi : 15h30 à 18h00
Vendredi : 15h30 à 18h00 (sauf pendant les vacances scolaires)
Samedi : 10h00 à 12h00
- Nota :** aucun livre ne sera prêté ou repris en dehors de ces 3 permanences même si le local est ouvert pour le fonctionnement des autres activités de l'Amicale laïque.
- Article 4.** Le nombre d'ouvrages par emprunt est limité à 4 dont 2 documents audio visuels au maximum.
Nota : les DVD de l'espace Adultes ne sont pas prêtées aux enfants, seuls les parents inscrits à la bibliothèque pourront les emprunter.
- Article 5.** La durée du prêt est de 15 jours à un mois maximum.
- Article 6.** Avant la fin de chaque trimestre scolaire, un rappel sera systématiquement adressé à la famille pour les livres en souffrance.
Les Parents sont priés de répondre aussitôt à ce rappel en faisant retourner les ouvrages demandés, condition essentielle de la bonne marche de la bibliothèque.
- Article 7.** **Tout livre non restitué sera facturé ou remplacé par l'emprunteur.**
- Article 8.** **Toute famille qui déménage doit impérativement retourner les livres avant son départ de Gonfaron.**
- Article 9.** Les responsables de l'Amicale laïque se réservent le droit d'arrêter le prêt de livres pour tout enfant ou adolescent qui ne respectera pas ce règlement.
- Article 10.** Les bénévoles de l'Amicale laïque demandent aux parents de respecter scrupuleusement ce règlement.

Avec nos remerciements

Le Conseil d'administration
La Présidente : B. Grosso